Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

• **1.1 Identificateur de produit**

• **Nom du produit: MOONTRICLOR GALETS 250G**

• Code du produit: BM55091
• UFI: JRQR-XRDQ-A35T-05Q8
• **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **Emploi de la substance / de la préparation**
Traitement de l'eau
Groupe 1: Désinfectants.
Type de produit 2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

• **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
• **Producteur/fournisseur:**

SAS AQUALUX - Groupe Chemoform
287 Avenue de la Massane
13210 Saint Remy de Provence
Tel 0978030260
www.aqualux.com

pour l´enregistrement:
Laboratoires Chemoform S.A.R.L.
10, rue du Colonel Bouvet
68530 Buhl / France

• **Service chargé des renseignements:** datenblatt@chemoform.com
• **1.4 Numéro d'appel d'urgence** numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
• **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**


GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 2	H272	Peut aggraver un incendie; comburant.


GHS08 danger pour la santé

Repr. 1B	H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.


GHS09 environnement

Aquatic Acute 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.


GHS07

Acute Tox. 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.02.2023

Nom du produit: MOONTRICLOR GALETS 250G

(suite de la page 1)

• **2.2 Éléments d'étiquetage**
• **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
• Pictogrammes de danger



GHS03 GHS07 GHS08 GHS09

• Mention d'avertissement Danger

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
symclosène
acide borique
• Mentions de danger
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
• Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
• **Indications complémentaires:**
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
• **2.3 Autres dangers**
• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
• PBT: Non applicable.
• vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Mélanges**
• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux:**

CAS: 87-90-1 symclosène 75-100%
EINECS: 201-782-8 Ox. Sol. 2, H272; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410;
Numéro index: 613-031-00-5 Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH031

CAS: 10043-35-3 acide borique 0,5-1%
EINECS: 233-139-2 Repr. 1B, H360FD
Numéro index: 005-007-00-2
Reg.nr.: 01-2119486683-25-XXXX
01-2119486683-25-0029

• **SVHC**
10043-35-3 acide borique
• substances actives
87-90-1 symclosène: 920 mg/g
• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

F

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.02.2023

Nom du produit: MOONTRICLOR GALETS 250G

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
 Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Recourir à un traitement médical.
- **Après contact avec les yeux:**
 Envoyer immédiatement chercher un médecin.
 Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
 Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
 Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 Eau
 Eau pulvérisée
 Dioxyde de carbone
 Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
 Poudre d'extinction
 Mousse
 Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
 Peut être dégagé en cas d'incendie:
 Oxyde d'azote (NOx)
 Chlorure d'hydrogène (HCl)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:**
 Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 Porter un vêtement de protection totale.
 Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications**
 Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
 Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 Eviter la formation de poussière.
 Veiller à une aération suffisante.
 Porter un appareil de protection respiratoire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.
 Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.02.2023

Nom du produit: MOONTRICLOR GALETS 250G

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.
Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
• **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
• **Stockage:**
• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
• Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des acides.
• Autres indications sur les conditions de stockage:
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **8.1 Paramètres de contrôle**
• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

10043-35-3 acide borique

VME (Suisse) Valeur momentanée: 10 e mg/m³
Valeur à long terme: 10 e mg/m³

VL (Belgique) Valeur momentanée: 6 mg/m³
Valeur à long terme: 2 mg/m³

• Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**
• **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
• Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
• Protection respiratoire:
Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
• Protection des mains:
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
• Matériau des gants
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
• Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc chloroprène
Butylcaoutchouc

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.02.2023

Nom du produit: MOONTRICLOR GALETS 250G

(suite de la page 4)

• Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

• Protection du corps:
Vêtements de travail protecteurs
Bottes
Tablier

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
• **Indications générales**

• Couleur:	Blanc
• Odeur:	De chlore
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• Point de fusion/point de congélation:	225-240 °C
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
• Inflammabilité	Non déterminé.
• Limites inférieure et supérieure d'explosion	
• Inférieure:	Non déterminé.
• Supérieure:	Non déterminé.
• Point d'éclair	Non applicable.
• Température de décomposition:	225 °C
• pH (10 g/l) à 20 °C	2,0-2,7
• Viscosité:	
• Viscosité cinématique	Non applicable.
• Dynamique:	Non applicable.
• Solubilité	
• l'eau à 25 °C:	12 g/l
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
• Pression de vapeur:	Non applicable.
• Densité et/ou densité relative	
• Densité:	Non déterminée.
• Densité relative	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non applicable.
• Caractéristiques des particules	Voir point 3.

• **9.2 Autres informations**
• **Aspect:**

• Forme:	Tablettes
• **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**	
• Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif. Avec de l'ammoniac. Avec l'acide cyanurique et de l'hydroxyde de sodium
• Teneur en solvants:	
• OCOV (Suisse)	0 %
• Teneur en substances solides:	100,0 %
• **Changement d'état**	
• Taux d'évaporation:	Non applicable.

• **Informations concernant les classes de danger physique**

• Substances et mélanges explosibles	néant
• Gaz inflammables	néant
• Aérosols	néant
• Gaz comburants	néant
• Gaz sous pression	néant
• Liquides inflammables	néant
• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.02.2023

Nom du produit: MOONTRICLOR GALETS 250G

(suite de la page 5)

• Liquides pyrophoriques	néant
• Matières solides pyrophoriques	néant
• Matières et mélanges auto-échauffants	néant
• Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
• Liquides comburants	néant
• Matières solides comburantes	
Peut aggraver un incendie; comburant.	
• Peroxydes organiques	néant
• Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
• Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• **10.1 Réactivité** Pas d´autres informations importantes disponibles.
• **10.2 Stabilité chimique**
• **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
• **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux agents d'oxydation.
Réactions aux alcalis puissants.
Réaction aux amines.
Forte réaction exothermique aux acides.
Réactions au contact de matières inflammables.
Réagit aux acides en formant du chlore.
Réactions au contact des agents de réduction.
• **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Gaz hydrochlorique (HCl)
Chlore
Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

• **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
• **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.
• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

87-90-1 symclosène
Oral LD50 406 mg/kg (rat)

10043-35-3 acide borique
LD50 2.660 mg/kg (rat)

• **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
• **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• **Toxicité pour la reproduction**
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.02.2023

Nom du produit: MOONTRICLOR GALETS 250G

(suite de la page 6)

• **11.2 Informations sur les autres dangers**
• **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Aucun des composants n'est compris.

*
RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• **12.1 Toxicité**
• **Toxicité aquatique:**

87-90-1 symclosène
EC50 0,5 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))
0,2 mg/l (daphnia) (Modified method based on the ASTM method E645-85)
LC50 0,3 mg/l (Danio rerio (Zebrabärbling))

10043-35-3 acide borique
NOEC 10 mg/l (Chlorella pyrenoidosa)
LC50 133 mg/l (daphnia) (ASTM Standard E 729-80)

• **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
• **PBT:** Non applicable.
• **vPvB:** Non applicable.
• **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
• **12.7 Autres effets néfastes**
• **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
• **Comportement dans les stations d'épuration:**

10043-35-3 acide borique
NOEC 180 mg/l (Boue activée) (OECD "Chironomid testing using spiked sediment")

• **Autres indications écologiques:**
• Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
• **Recommandation:**
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
• **Catalogue européen des déchets**
16 03 05* déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

• **Emballages non nettoyés:**
• Recommandation:
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
• **ADR, IMDG, IATA** UN1479

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.02.2023

Nom du produit: MOONTRICLOR GALETS 250G

(suite de la page 7)

• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

• ADR	1479 SOLIDE COMBURANT, N.S.A. (ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
• IMDG	OXIDIZING SOLID, N.O.S. (TRICHLOROISOCYANURIC ACID), MARINE POLLUTANT
• IATA	OXIDIZING SOLID, N.O.S. (TRICHLOROISOCYANURIC ACID)

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

• ADR, IMDG



• Classe	5.1 Matières comburantes.
• Étiquette	5.1

• IATA



• Class	5.1 Matières comburantes.
• Label	5.1
• 14.4 Groupe d'emballage	
• ADR, IMDG, IATA	III
• 14.5 Dangers pour l'environnement	
• Marine Pollutant:	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
• Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières comburantes.
• Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	50
• No EMS:	F-A,S-Q
• Stowage Category	B
• Segregation Code	SG38 Stow "separated from" SGG2-ammonium compounds. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides SG60 Stow "separated from" SGG16-peroxides SG61 Stow "separated from" SGG15-powdered metals
• 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

• Indications complémentaires de transport:

• ADR	
• Quantités exceptées (EQ):	E1
• Quantités limitées (LQ)	5 kg
• Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
• Catégorie de transport	3
• Code de restriction en tunnels	E

• IMDG	
• Limited quantities (LQ)	5 kg
• Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
• "Règlement type" de l'ONU:	UN 1479 SOLIDE COMBURANT, N.S.A. (ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE), 5.1, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

F

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.02.2023

Nom du produit: MOONTRICLOR GALETS 250G

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

• **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

• **Directive 2012/18/UE**
• Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
• Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
• **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 30

• **Prescriptions nationales:**

• Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
• Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
10043-35-3 acide borique
• **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• Phrases importantes
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
• **Date de la version précédente:** 02.12.2022
• **Numéro de la version précédente:** 1
• **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**